



COMMUNE DE VRED

ARRET DE LA LISTE ELECTORALE ARRET DES MOUVEMENTS AU 20 FEVRIER 2026

Conformément à l'article L.19 du Code Electoral, la commission de contrôle des listes électorales s'est réunie le 19 février 2026.

Conformément aux dispositions de l'article L.17 du code électoral (limite des inscriptions le 6^{ème} vendredi précédant le scrutin) la liste électorale générale et la liste électorale complémentaire municipale sont arrêtées au 20 février 2026 sont consultables auprès des services de la Mairie, aux jours et horaires d'ouverture habituels, durant 20 jours : délai de recours contentieux prévu au chapitre I de l'article L. 20 du Code Electoral.

Les tableaux des mouvements des inscriptions et des radiations intervenues depuis le dernier arrêt de la liste électorale générale, soit depuis le 18 décembre 2025, sont également mis à la disposition du public pour consultation dans les mêmes conditions que les listes électorales précédemment citées.

Un tableau des mouvements arrêté 5 jours avant le 1^{er} tour du scrutin des élections municipales, soit le 10 mars 2026, reprendra les inscriptions prises en application de l'article L.30 et des radiations intervenues depuis le 19 février 2026, date de la dernière réunion de la Commission de Contrôle des listes électorales. Il sera également consultable à compter du 11 mars 2026.



VRED, le 23 Février 2026